Délibération n°2019/37

Vu la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018,
Vu le code de l'éducation et notamment l'article L6211-1 concernant les dispositifs d'apprentissage,
Vu le code de l'éducation et notamment l'article L715-2,
Vu le décret n° 94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT,
Vu les statuts en vigueur de l'établissement,
Vu le règlement intérieur en vigueur de l'établissement.

Le conseil d'administration réuni le 17 octobre 2019 :

Objet : Création d'un organisme de formation par apprentissage (OFA)
Le Conseil d'Administration approuve la création d'un Organisme de Formation par Apprentissage. Une analyse détaillée de l'organisation et des effectifs nécessaires sera soumise au vote du Conseil d'Administration de décembre 2019.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23 Votants : 23 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 3

Troyes, le 17 octobre 2019

Le président du conseil d'administration

Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 18 octobre 2019
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 18 octobre 2019

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – CS 42060 – 10004 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 25 71 76 00 – télécopie : 33 (0) 25 71 76 76 – site web : www.utt.fr